

Date convocation : 16 Mars 2026

Nbr conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14+1 pouvoir  
Quorum : 8

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE 20 MARS 2026**

**L'an deux mille vingt-six le vingt du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel ARNAUD**

**Présents :** ARNAUD Daniel, NAVEZ Malou, CLUZEL Anthony, BARDY Benoît, BLANC Emilie, CHIRAT Loris, COROMPT Thierry, GIRAUD Marc, FIASSON Marie-Agnès, VALENTIN Manon, GROS Anaïs, PEYRARD Yves, GIRAUD Annick, SERVIERE Magali

**Excusé :** GAUCHER Michel

**Pouvoir :** GAUCHER Michel à NAVEZ Malou

NAVEZ Malou a été élue secrétaire de séance

**N° 15 200326**

**Objet : DELIBERATION POUR L'ELECTION DES ADJOINTS**

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20260320-15200326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 25/03/2026  
Publication 25/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CANDIDAT TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toute lettres
Mme NAVEZ Malou	12	douze
Mr CLUZEL Anthony	12	douze
Mme BLANC Emilie	12	douze
M COROMPT Thierry	12	douze

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme NAVEZ Malou. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

**Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus**

**La secrétaire de séance**  
**M NAVEZ**



**Le Maire**  
**D ARNAUD**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20260320-15200326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 25/03/2026  
Publication 25/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

